



# Réception des parties communes avant la fin des travaux.

Par **172sp**, le **12/08/2024** à **17:39**

Bonjour à tous,

Ayant récemment signé un contrat de réservation pour l'achat d'un box en VEFA, au sein d'une copropriété. J'ai constaté que la livraison des parties communes avait déjà eu lieu fin juillet, alors que les travaux sont toujours en cours (ouvriers encore présents et parties non finies).

La quasi-totalité des lots ont été achetés par la Caisse des Dépôts pour du LAC, et certains locataires sont déjà présents.

Est-ce qu'une telle chose est légale, et comment le syndic a pu juger de la qualité des parties communes si le chantier est toujours en cours ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.